2023-224

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_100-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-100

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34
Abstention : 0
Pour : 34
Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

Le Président,
Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_100-DE

2023-225

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_101-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-101

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 06 OCT. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

EVOLUTION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Le Président expose que la Communauté de communes de l'Ernée a mandaté le cabinet SYLLAB pour l'accompagner dans la mise à jour de son Projet Culturel de Territoire. Un diagnostic de la politique culturelle du territoire de ces vingt dernières années a été réalisé, permettant ainsi de définir une stratégie d'actions pour la période 2024-2028.

De cette étude, on retiendra que la politique culturelle de la collectivité de ces 14 dernières années correspond à une première phase de développement : mettre en place des équipements. Aujourd'hui la question de l'impact, c'est-à-dire des effets de cette politique sur la fréquentation des publics doit être prise en compte pour poursuivre l'action publique. Le nouveau Projet Culturel de Territoire devra ainsi travailler à être plus efficient pour la population (impactant) tout en conservant ces enjeux de proximité (être au plus proche des communes).

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de construire une stratégie d'actions autour de trois axes :

- Axe 1 : Faire évoluer l'offre culturelle
- Axe 2 : Renouveler la conquête des publics sur les temps libres
- Axe 3 : Structurer l'offre culturelle

Cette stratégie représente un total de 15 actions. Ces actions sont projetées sur la période 2023-2028 (détail des actions et du retroplanning en pièce jointe de cette délibération). Chaque action représente un pallier de restructuration, dépendant lui-même des moyens financiers et d'animations mis à disposition pour leur réalisation.

1. Finaliser le schéma de lecture publique
2. Mettre en place une politique documentaire de réseau
3. Réaménager certaines médiathèques communales en projets pilotes
4. Ecrire le projet d'établissement de l'Ecole de Musique
5. Réfléchir à la création d'une offre d'enseignement théâtral
6. Affirmer le nouveau projet de programmation de la saison culturelle
7. Construire un nouveau temps fort spectacle de territoire
8. Mutualiser les enjeux de programmations artistique et d'animation culturelle du réseau avec la programmation artistique de la saison
9. Réorienter l'offre culturelle sur le temps libre des actifs
10. Impulser une politique tarifaire attractive pour le grand public
11. Refonte de la stratégie et des outils de communication

12. Création d'un équipement culturel intercommunal structurant sur le bassin Nord
13. Création d'un équipements culturel intercommunal et structurant sur le bassin Sud
14. Création d'un groupe de travail cinéma ville d'Ernée – CCE
15. Rédaction de la charte de coopération culturelle communes – intercommunalité

La mise en œuvre du plan d'action dans son intégralité nécessite les financements complémentaires prévisionnels suivants (hors investissement d'équipements) :

	2024	
	Dépenses	Recettes
TOTAL	183 000	34 900
	2025	
	Dépenses	Recettes
TOTAL	118 000	42 000
	2026	
	Dépenses	Recettes
TOTAL	120 000	42 000
	2027	
	Dépenses	Recettes
TOTAL	120 000	42 000
	2028	
	Dépenses	Recettes
TOTAL	120 000	20 000

Pour donner suite à cet exposé,

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Ernée du 14 avril 2021,

CONSIDERANT le diagnostic réalisé par le cabinet Syllab, et la concertation menée avec les différents partenaires, concluant à la nécessité de faire évoluer la stratégie culturelle du territoire,

CONSIDERANT la délibération n° DCC-2014-157 du 22 décembre 2014 portant sur le « schéma de cohérence territoriale de l'Ernée – approbation du Scot de l'Ernée »,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :36
Abstentions : 3 (Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER)
Pour : 33
Contre : 0

→ **APPROUVE** la mise à jour du Projet Culturel de Territoire établi pour la période 2024-2028

→ **APPROUVE** la stratégie d'action associée

→ **APPROUVE** les prévisions financières de la mise en œuvre de ce plan culturel

→ **AUTORISE** le Président à signer tous documents référents à ces actions, notamment la convention pluriannuelle à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne, Mayenne Culture et la DRAC Pays de la Loire,

→ **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Quermirais 53500 ERNÉE

2023-226

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_102-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-102

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CHEF DE FILE AVEC LE CPIE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'approbation d'un Plan Climat Air Energie Territorial en 2021,

CONSIDERANT l'engagement de la collectivité dans une labellisation Territoire Engagé pour la Nature intégrant la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité complété de la signature d'un Contrat Nature avec la Région Pays de la Loire,

CONSIDERANT la candidature à l'Appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité en 2022 validant le lancement de cet Atlas,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **VALIDE** la convention d'objectifs multipartenaires avec le CPIE Mayenne Bas Maine et ses partenaires ci annexée,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE

Le Président,
Gilles LIGOT.

2023-227

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_103-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-103

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° DL-2021-044 du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'action 19 : élaboration d'un Schéma directeur des Energies Renouvelables,

CONSIDERANT les résultats de l'étude menée en concertation avec la population et les partenaires concernées par la thématique,

CONSIDERANT les documents ci-annexés, issus de l'étude précitée, présentant les objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire et le plan d'actions permettant de les atteindre,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 septembre,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **VALIDE** la stratégie territoriale de développement des Energies renouvelables

→ **VALIDE** le plan d'actions associé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,
Gilles LIGOT.

2023-228

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_104-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-104

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES ET DES DECHETS RECYCLABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE : REPORT PAR AVENANT N°1 DE LA CESSION A LA SOCIETE SECHE ECO INDUSTRIES AU 1ER OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2194-6 du code de la commande publique,

VU le marché n°MS-2019-003_Collecte_OMR_Déchets_Recyclables, et notamment son lot n°2 « Transport et traitement du tout-venant, carton et gravât collectés sur les déchèteries du territoire » validé par la délibération DL-2019-166 du 28 octobre 2019,

CONSIDERANT la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 19 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **APPROUVE** l'avenant à intervenir avec la société GRANDJOUAN SACO et la Société SECHE ECO INDUSTRIES pour une application au 1er octobre 2023.

→ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer ledit avenant, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE -

Le Président,
Gilles LIGOT.

2023-229

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_105-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-105

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

CONTRAT TERRITORIAL EAU : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION

VU la désignation de la prise d'eau potable en captage prioritaire dans la cadre de la Loi Grenelle,

Vu la délibération DL 2022-118 du 27 septembre 2022 approuvant le Contrat Territorial Eau pour les 3 prochaines années,

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques »,

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 – Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des actions préventives de luttes contre les pollutions diffuses dans la cadre de la demande de dérogation permettant de distribuer l'eau produite par la station d'Ernée,

CONSIDERANT les possibilités de financements des actions proposées,

CONSIDERANT la présence d'un animateur bassin versant au sein de la structure,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 août 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Plan de financement prévisionnel de l'animation du Contrat Territorial Eau pollution diffuses Ernée 2024	Coût prévisionnel 2024	Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Départemental 53		Communauté de Communes de l'Ernée	
	€	€	%	€	%	€	%
Frais de personnel (animation - 1 ETP)	45000	27000	*60*	9000	*20*	9000	*20*
Frais de personnel (secrétariat - 0,1 ETP)	4500	2700	*60*	-	-	1800	*40*
Frais déplacements	7000	4200	*60*	1400	*20*	1400	*20*
Frais généraux	7500	4500	*60*	1500	*20*	1500	*20*
TOTAL	**64 000**	**38 400**		**11 900**		**13 700**	

→ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'eau potable

→**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53300 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

2023-230

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_106-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-106

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

PROGRAMME AIDE A LA PIERRE 2000 : VENTE D'UN LOGEMENT DE TYPE 3 A ST GERMAIN LE GUILLAUME

Le Conseil Communautaire,

VU la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

CONSIDERANT que par courrier reçu le 28/04/2023, Monsieur PELLE René, locataire d'un logement de type 3 de plain-pied depuis le 20/11/2014 au 5, lotissement du Clos de Launay à St Germain le Guillaume, a déposé une option d'achat dudit logement,

CONSIDERANT l'évaluation domaniale du 20/07/2023 qui fixe le prix de vente dudit logement à 70 000 € assorti d'une marge de + ou – 10%,

CONSIDERANT que le terrain aménagé et viabilisé avait été gratuitement par à la commune de St Germain le Guillaume pour faciliter la construction et limiter le niveau des loyers,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de communes de l'Ernée notifié le 27/07/2023 à Monsieur PELLE René au prix de 76 347,05 € qui se décompose comme suit :

Eléments inclus dans le prix de vente	Montant retenu
Evaluation domaniale	70 000,00 €
Terrain aménagé et viabilisé	3 000,00 €
Diagnostics (DPE – électricité – ERP)	248,25 €
Répercussion des travaux effectués depuis moins de 5 ans à hauteur de 50% du coût TTC (radiateurs caloporteurs - sols collés - porte intérieure - cabine de douche - chauffe-eau)	3 098,80 €
TOTAL	76 347,05 €

CONSIDERANT l'accord donné par Monsieur PELLE René sur ce prix en date du 07/08/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 août 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **PROCEDE** à la cession dudit logement à Monsieur PELLE René, aux conditions ci-après :

Commune	Adresse	Programme	Type	Prix de vente
St Germain le Guillaume	5, lotissement du Clos de Launay	2000	3	76 347,05 €

→ **REVERSE** sur ce prix un forfait de 3 000 € à la Commune de St Germain le Guillaume, qui avait apporté gratuitement le foncier, pour l'indemniser de sa participation initiale,

→ **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître HOUET Emmanuel, Notaire à Ernée,

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'acte à intervenir.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Quermin - 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

2023-231

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_107-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-107

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL EN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : accueil des usagers de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 août 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **Article 1 : APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel en tant qu'agent d'accueil pour l'AquaFitness de l'Ernée, pour la période du 1/09/2023 au 31/12/2023, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet : 17 heures 30 par semaine
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés en cas de congés non pris.

→ **Article 2 : CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de cette décision

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

2023-232

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_108-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-108

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

SERVICES TECHNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT : PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L115-1 et L.714-4,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU le code du travail,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes susmentionnées, la nature, les conditions d'attribution et les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents,

CONSIDERANT que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle le travail,

CONSIDERANT qu'à défaut de compensation sous forme de repos compensateur, les heures supplémentaires peuvent être indemnisées,

CONSIDERNANT que le bon fonctionnement du service technique eau et assainissement nécessite la réalisation d'heures supplémentaires durant la période de sous-effectif à laquelle il doit faire face,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **Article 1 : AUTORISE** le Président à rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents techniques du service eau et assainissement, à compter du 1/09/2023, selon les conditions suivantes :

- Présentation d'un certificat administratif détaillant les heures à rémunérer,

- Nombre limité à 25 heures par semaine,

- Application de la majoration règlementaire inscrite dans les textes en fonction de la nature juridique dont relève l'agent (droit public ou droit privé).

→ **Article 2 : CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

2023-233

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_109-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-109

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

ADMINISTRATION GENERALE : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT DE PROPRETE DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des Collectivités,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération DL-2023-034 en date du 14 mars 2023 portant augmentation du temps de travail du poste de l'agent en charge de la propreté des bâtiments de la Communauté de communes de l'Ernée, à compter du 1/04/2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent de propreté des locaux ouverts sur les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **Article 1 : DECIDE** de porter, à compter du 1/10/203, de 24h30 à 25h00 la durée hebdomadaire de travail de l'agent de propreté des locaux de la Communauté de communes de l'Ernée ouvert sur les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques,

→ **Article 2 : PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

→ **Article 3 : CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE

Le Président,
Gilles LIGOT

2023-234

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_110-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-110

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

MISE EN CONFORMITE DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 portant création de la ZPPAUP d'Ernée,

VU l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2002 portant création de la ZPPAUP de Chailland,

VU la loi n° 2016-925 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 ayant institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),

VU le décret du 29 mars 2017 concernant la gouvernance des Sites Patrimoniaux Remarquables et portant création des commissions locales des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR),

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 mai 2020 portant création de la CLSPR de l'Ernée,

CONSIDERANT les démissions reçues le 29 août 2022 de Monsieur Benoit DESVAUX (directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)) et de sa suppléante Madame ROHFRITSCH Anaïs, architectes du collège des personnes qualifiées de la CLSPR susmentionnée,

CONSIDERANT la proposition du président de la Communauté de communes de l'Ernée adressée au préfet le 16 septembre 2022 pour la nomination de Madame Carole DAUPHIN, architecte et directrice du CAUE 53, en tant que membre titulaire de la CLSPR de l'Ernée et Monsieur Cédric POIZAT (architecte au CAUE 53) en tant que suppléant,

CONSIDERANT l'avis favorable du préfet en date du 21 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **NOMME** Madame Carole DAUPHIN en tant que membre titulaire du collège des personnes qualifiées de la CLSPR d'Ernée et Monsieur Cédric POIZAT en tant que suppléant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

Le Président,
Gilles LIGOT

SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
de la Querminais

2023-235

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_111-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-111

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

GOUVERNANCE DES PROCEDURES D'EVOLUTIONS DU PLUi : CONSTITUTION DU COPIL PLUi

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°2015M288 du 13 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DL-2019-192 du 25 novembre 2019 portant approbation du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Ernée,

VU le procès-verbal de la conférence intercommunale des Maires du 20 septembre 2021,

VU le compte-rendu de la commission Habitat et Revitalisation des centres-bourgs du 03 mars 2023,

CONSIDERANT les instances de gouvernance, leurs compositions et leurs missions, ainsi que les modalités de collaboration aux différentes étapes d'évolutions du PLUi, celles de concertation et d'échanges d'informations définies par la conférence susvisée,

CONSIDERANT la modification du schéma de gouvernance validée par la commission susvisée portant sur le retrait de cette commission du processus de décision en matière d'évolutions du PLUi susvisé,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **VALIDE** le bilan de la conférence intercommunale des Maires du 20 septembre 2021

→ **ADOPTE** les modalités de gouvernance présentées ci-dessus

→ **APPROUVE** la composition du comité de pilotage comme suit :

- le Maire de chaque commune + 1 conseiller municipal désigné par délibération de chaque commune.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - BP 28 - ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT

2023-236

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_112-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-112

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

DEMANDE DE SUBVENTION DE STEPHANE BAHIER EN VUE DE SA QUALIFICATION POUR LES JEUX PARALYMPIQUES 2024

Le Conseil Communautaire,

VU la grille de critères de la Communauté de communes de l'Ernée pour l'octroi d'une subvention aux sportifs,

CONSIDERANT la délibération du 27 septembre 2023 de la ville d'Ernée accordant une subvention de 500€ à Stéphane BAHIER,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 08/06/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 12/09/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19/09/2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 € à Stéphane BAHIER

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,
Gilles LIGOT.

2023-237

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_113-DE

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-113

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 27 SEP. 2023
L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

33EME CONVENTION NATIONALE DES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE : MANDAT SPECIAL DONNE AUX ELUS PARTICIPANTS

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la 33ème convention des Intercommunalités de France qui se déroulera du 11 au 13 octobre 2023 à Orléans à laquelle une délégation de 14 élus, accompagnée du DGS participera afin de se tenir informé au travers de divers ateliers de travail et forums proposés,

CONSIDERANT les frais inhérents à cette convention que sont les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements en véhicules personnels qu'il convient de prendre en charge,

CONSIDERANT un mandat spécial d'ores et déjà donné aux élus participants afin de permettre d'honorer les premières factures,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juillet 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **VALIDE** le mandat spécial donné aux élus participants ci-joint,

→ **AUTORISE** la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à la convention au prix réel, en précisant que les frais d'inscription et d'hébergement seront pris en charge directement par la Communauté de communes et que les frais de déplacements seront remboursés sur justificatifs aux élus qui utiliseront leur véhicule personnel (indemnités kilométriques en fonction du nombre de CV fiscaux du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus entre la résidence administrative et le lieu du déplacement + péage + coût parkings).

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE

Le Président,
Gilles LIGOT.

2023-238

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_114-BF

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-114

Date de convocation : 19 septembre 2023 Date de Publication : 28 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois
Le vingt-six septembre à vingt heures.
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.
Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL
Était suppléé : NEANT
Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,
Absents excusés : Mme Valérie DENOU, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,
Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE
Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,
Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

BUDGET 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36
Abstention : 0
Pour : 36
Contre : 0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

DM N°4 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
617/01	Frais d'études	-1 466,54	
657363/61	Subvention de fonctionnement au budget ZA Pierre et Marie Curie à Ernée	2 420,00	
6817/01	Dotations pour dépréciations des comptes de redevables	9 312,42	
7817/01	Reprise sur dépréciations des comptes de redevables		10 265,88
Total section de fonctionnement		**10 265,88**	**10 265,88**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération 29 : Travaux bâtiments divers

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2313/61	Construction en cours	-10 000,00	
Total opération 29		**-10 000,00**	**0,00**

Opération 70 : MSP d'Andouillé

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2313/410	Construction en cours (ajustements crédits)	10 000,00	
Total opération 70		10 000,00	0,00
Total section d'investissement		0,00	0,00

DM N°2 - Budget annexe "RESEAU DE CHALEUR"

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	-5 308,21	
6061	Fournitures non stockables (bois, énergie ...)	-475,79	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	4 500,00	
611	Sous-traitance générale	-2 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens mobiliers	4 220,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 855,00	
6156	Maintenance	-4 291,00	
6615	Intérêts ligne de trésorerie	400,00	
6688	Frais sur mise en place ligne de trésorerie	100,00	
Total de la section d'exploitation		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section d'exploitation		-5 308,21
2313	Construction en cours	-16 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 691,79	
Total de la section d'investissement		-5 308,21	-5 308,21

DM N°2 : ZA de la Maladrerie à Andouillé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
605/61	Achat de travaux	-12 557,28	
65888/61	Autres charges diverses de gestion courante	12 557,28	
Total de la section de fonctionnement		0,00	

DM N°1 : ZA Pierre et Marie Curie à Ernée

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
615231/61	Entretien de voirie	2 420,00	
74758/61	Subvention en provenance du budget principal		2 420,00
Total de la section de fonctionnement		2 420,00	2 420,00

DM N°3 : Budget annexe "EAU POTABLE" (opérations d'ordre)

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	13 750,37	
777	Reprise des subventions		13 750,37
Total de la section d'exploitation		13 750,37	13 750,37

2023-239

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section d'exploitation		13 750,37
139111	Reprise des subventions	1 576,61	
13913	Reprise des subventions	5 873,99	
13918	Reprise des subventions	6 299,77	
2031	Intégration frais d'études		3 990,00
2313	Intégration frais d'études	3 990,00	
Total de la section d'investissement		17 740,37	17 740,37

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 053-245300355-20230926-DL_2023_114-BF